



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 77788

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques publiques. En effet, force est de constater qu'en France l'amplitude horaire n'est pas suffisante alors que ces établissements sont ouverts en moyenne une centaine d'heures par semaine dans d'autres pays. De plus, ces horaires ne sont pas toujours compatibles pour les personnes qui travaillent et les empêchent ainsi de pouvoir accéder à ces structures culturelles, dans la mesure où elles ferment généralement assez tôt le soir et sont très rarement ouvertes le dimanche. Aussi, il souhaiterait connaître les moyens supplémentaires qui pourraient être apportés aux collectivités territoriales pour leur permettre d'ouvrir ces espaces sur des plages horaires plus importantes et ainsi pouvoir élargir les publics potentiels en s'adaptant aux nouveaux modes de vie de la population.

Texte de la réponse

Les amplitudes moyennes des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques françaises restent relativement faibles : elles ne dépassent 30 heures hebdomadaires que dans les villes de 40 000 habitants et plus (40 heures dans les collectivités de 200 000 habitants et plus). Il convient cependant de nuancer l'opposition systématique de ces chiffres aux horaires des bibliothèques européennes, car ces moyennes sont comparées à de grands exemples étrangers, et non à des statistiques nationales. À la suite d'exemples pionniers, comme les bibliothèques des Champs Libres à Rennes ou des Ursulines à Quimper, un nombre croissant de collectivités ont par ailleurs engagé une réflexion sur les ouvertures dominicales ou en soirée. Cependant, ces résultats peuvent être améliorés, alors que les chiffres nationaux en hausse de la fréquentation des bibliothèques prouvent l'appétence des usagers pour ces lieux qui ont déjà su se moderniser et évoluer. Les collectivités territoriales, qui ont la responsabilité des bibliothèques publiques, peuvent agir pour une progression de ces moyennes et une mise en adéquation des horaires de leurs services publics aux rythmes de vie de la population. Le ministère de la culture et de la communication s'est engagé à les accompagner : la ministre a rappelé son attachement à ce sujet lors des Assises des bibliothèques le 8 décembre 2014. Cet accompagnement est d'une part financier, notamment dans le cadre des contrats territoire-lecture (CTL), dispositif permettant un cofinancement à parité par l'État de projets de développement de la lecture initiés par les collectivités territoriales. Par ailleurs, une évolution du concours particulier de la dotation générale de décentralisation est à l'étude, pour permettre une modulation des taux d'attribution de cette dotation en fonction de l'engagement à une ouverture plus large des bibliothèques. L'appui du ministère de la culture et de la communication aux collectivités est, d'autre part, méthodologique. Le 27 novembre 2014, est paru l'ouvrage « Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture », fruit d'un partenariat entre le ministère de la culture et de la communication et l'Association des bibliothécaires de France (ABF). Il met à la disposition des décideurs locaux des solutions pragmatiques, issues d'expériences de terrain, pour améliorer les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. Enfin, une étude associant la Bibliothèque publique d'information proposera une méthode transversale d'évaluation, mettant en regard les coûts des projets d'aménagement des horaires et leurs effets, notamment sous l'angle de la diversification des publics. Les résultats seront publiés au premier

semestre de l'année 2015. La ministre a par ailleurs confié à Madame Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, une mission ayant pour objectif d'envisager un plus large accès aux bibliothèques publiques en adaptant leur ouverture aux rythmes de vie de la population, avec une attention particulière portée à l'examen de l'ouverture le dimanche. Le rapport attendu pour le mois de septembre 2015 devra recenser les expériences qui ont réussi, identifier les facteurs de succès, mais également faire des préconisations pour accompagner les collectivités dans leur politique de lecture publique. Il s'appuiera sur les auditions menées tant en direction des professionnels des bibliothèques que des élus locaux en charge de ces politiques, ainsi que sur des visites de bibliothèques en région.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77788

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2770

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6374